



Rapporteur : Mme ROUSSET

49880

Commission n°1

16 - Economie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire - Une politique transversale pour le développement local

Le jeudi 07 novembre 2024 à 09h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DÉNÈS, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme COURTIGNÉ (pas de pouvoir donné), M. DELAUNAY (pas de pouvoir donné), Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ (pas de pouvoir donné), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MORICE (pas de pouvoir donné), M. SORIEUX (pas de pouvoir donné)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h58.

Le Département d'Ille-et-Vilaine porte une politique ambitieuse de l'économie sociale et solidaire, orientée vers les territoires les plus fragiles (en milieu rural et en quartier prioritaire au titre de la politique de la ville), favorisant l'émergence de projets collectifs d'utilité sociale et ancrés sur les territoires. Il s'agit également d'une politique transversale, en soutien des différentes politiques départementales. Nombre d'entre elles sont déjà concernées, soit parce que les proches partenaires du Département sont des structures relevant de ce secteur (insertion, handicap, aide à la personne, spectacle vivant...), soit parce qu'elles sont en relation avec des démarches citoyennes ou des projets collectifs.

I - UN DEPARTEMENT ENGAGE DANS L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

A. L'Economie sociale et solidaire en Ille-et-Vilaine

L'économie sociale et solidaire représente environ 12,3 % des emplois privés en Ille-et-Vilaine. Cela correspond à 54 500 salarié.es (dont 42 000 dans les associations), 4 150 établissements, 43 400 effectifs en équivalent temps plein, 60 % des emplois de l'action sociale, 67 % des emplois des secteurs sport et loisirs. En 2022, le Département a apporté un financement à 1 746 associations pour un total de versement de 295 millions d'euros dans le champ de l'action sociale (handicap, enfance, services à domicile, insertion...), du sport, de la culture et de l'environnement.

B. Une politique départementale volontariste

Le Département entend accroître son activité dans les champs de l'économie sociale et solidaire grâce à une politique spécifique, reconnue et identifiée. Elle intervient au service de l'ingénierie territoriale et des politiques départementales. Le projet de mandature positionne ce secteur comme un levier de développement local et de solidarités territoriales. Une attention particulière est portée à la promotion des dynamiques participatives territoriales et au soutien à l'accès aux services essentiels, notamment en milieu rural. Le Département est également impliqué dans le réseau national des collectivités territoriales pour une économie solidaire.

C. Méthodologie d'élaboration de la politique transversale

Une quinzaine de rencontres avec les élu.es délégué.es et les services a été organisée en 2023. Chaque échange a permis de préciser les enjeux communs et les perspectives d'actions envisageables.

Ces rencontres ont permis de conforter les deux dimensions majeures de cette politique :

- **Une dimension territoriale** pour structurer une offre d'accompagnement en direction des territoires ruraux sur l'économie sociale et solidaire, en s'appuyant sur les agences départementales et les partenaires de proximité notamment les pôles économie sociale et solidaire ;

- **Une dimension ressource**, permettant de positionner ce secteur comme une solution dans la mise en œuvre des politiques publiques départementales.

II- L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AU SERVICE DES SOLIDARITES TERRITORIALES

Encore trop souvent méconnue ou souvent diffuse, l'économie sociale et solidaire, ses champs d'interventions, ses modèles économiques hybrides ou ses capacités d'innovations sont encore parfois difficiles à appréhender. Différentes actions contribuent à assurer une meilleure visibilité de cette politique.

A. La mise en place d'actions de formation

La diffusion d'une culture commune de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale au sein du Département passe par des actions de sensibilisation. En 2024, une trentaine d'agent.es de la collectivité a pu bénéficier d'une formation pour découvrir l'économie sociale et solidaire en lien avec les compétences du Département. Cette action de formation est efficace pour sensibiliser largement.

A terme, il est envisagé la création d'un réseau de correspondant.es au sein des différentes directions pour renforcer la transversalité. L'objectif serait la mise en place de facilitateur.rices et d'ambassadeur.rices de l'économie solidaire et sociale dans les différentes directions, afin de mieux identifier l'économie sociale et solidaire comme apport de solution à des problématiques rencontrées.

Depuis 2023, une formation intitulée « Comprendre et analyser des comptes associatifs » est également proposée. Elle permet de mieux comprendre les documents comptables des associations et d'intégrer la composante financière dans l'accompagnement et le pilotage des partenariats.

B. Le soutien à l'émergence de projets en cohérence avec l'organisation territorialisée départementale

En cohérence avec l'organisation territorialisée de la collectivité, l'appel à projet « émergence économie sociale et solidaire » contribue à renforcer une dynamique dans l'accompagnement des porteur.euses de projets. Depuis 2005, Le Département d'Ille-et-Vilaine a soutenu et financé à ce titre 143 initiatives. Les projets soutenus illustrent la dimension transversale de cette politique, par exemple la création d'un habitat inclusif pour adultes en situation de handicap à Maen-Roch, en zone sous dotée, par l'association Horti Medici. L'association crée également un tiers lieu de répit pour les personnes en situation de handicap et leurs familles.

Au-delà du financement de porteur.euses de projets, des actions sont menées en direction des communes classées en appui renforcé dans le cadre d'Ambitions communes. Un accompagnement est en cours dans le pays de Fougères sur les communes de Marcillé-Raoul, Rimou, Saint-Rémy-du-Plain et Romazy sur la thématique du dernier commerce en centre bourg. Les élu.es sont sensibilisé.es sur les dimensions suivantes dans le cadre de leur démarche de projet : l'approche « multi-activités », un modèle économique avec des ressources diversifiées, une gouvernance collective associant les habitant.es et partenaires du territoire.

Cette modalité d'intervention constitue un véritable effet levier des projets accompagnés en réponse aux besoins des territoires.

C. Les actions de sensibilisation comme soutien aux territoires

La mission économie sociale et solidaire organise des actions de sensibilisation en direction de tous les publics. En partenariat avec l'association Bretagne rurale pour un développement local durable et les acteur.rices du secteur, des actions de sensibilisation sont réalisées sur des thématiques variées : les derniers commerces en centre bourg, les tiers lieux, l'habitat des personnes âgées, la culture en milieu rural. Par ailleurs, toute l'année, le Département valorise des projets dans le cadre d'événements. A titre d'illustration, en mai 2024, la démarche relative à l'accompagnement des tiers lieux a été présentée dans le cadre du colloque « tiers lieux et politiques de solidarité : opportunités et fragilités de nouveaux espaces d'action sociale » organisé par l'institut d'études politiques de Rennes, dans le cadre de la chaire « Territoires et mutations de l'action publique ».

D. Vers un accompagnement économique social et solidaire de proximité

Depuis 2022, le Département, en lien avec la Région Bretagne et les services de l'Etat, accompagne les acteur.rices de l'économie sociale et solidaire (Chambre régionale de l'économie

sociale et solidaire Bretagne / association TAg 35 et les pôles territoriaux) dans une démarche de réorganisation et de mutualisation. L'enjeu premier concerne le renforcement d'une offre d'accompagnement au service des territoires. Dans un contexte financier contraint, le but est de permettre aux structures de diversifier leur modèle économique pour le rendre plus résilient et moins dépendant aux subventions des partenaires publics. Cette évolution doit permettre de renforcer l'accompagnement proposé aux acteurs locaux et d'être mobilisé dans le cadre de l'ingénierie départementale.

Les liens entre les services départementaux et les pôles se renforcent. A titre d'exemple, une expérimentation est actuellement en cours avec des communes rurales associant les agences départementales de Brocéliande, Fougères et Redon-Vallons de Vilaine et les pôles afin d'apporter des solutions à des problématiques rencontrées par ces territoires (petite enfance, mobilité, dernier commerce...).

S'appuyer sur de solides acteurs de l'économie sociale et solidaire de proximité est une composante indispensable pour accompagner les enjeux de développement local des territoires.

III- L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - UNE SOLUTION AU SERVICE DES SOLIDARITES HUMAINES

Les structures de l'économie sociale et solidaire peuvent apporter de nouvelles réponses aux enjeux de politiques de solidarité humaine du Département. Quelques exemples de démarches en cours illustrent cet atout.

A. Prestations de service de restauration à destination des mineurs non accompagnés sur le secteur rennais

Sur le secteur rennais, 120 jeunes sont hébergés dans différents quartiers sans possibilité de pouvoir cuisiner par leur propre moyen. Sur sollicitation de la direction enfance-famille, une démarche de sourcing a été menée pour identifier des prestataires de restauration en économie sociale et solidaire. L'association AKADY située en centre-ville de Rennes a été proposée. Cette association propose des repas aux mineurs, en respectant le cadre budgétaire imposé par la collectivité. Un accord cadre à bon de commande va permettre d'expérimenter ce service à l'automne 2024.

B. Parcours d'insertion des métiers du grand âge

Les secteurs de l'accompagnement et du soin font face au manque de main d'œuvre dans les secteurs social, médico-social et sanitaire. Le schéma autonomie et de l'inclusion 2023 - 2028 acte un enjeu autour de l'attractivité des métiers du soin. Depuis 2023, les pôles économie sociale et solidaire de Redon et de Fougères coordonnent un parcours d'insertion et d'attractivité des métiers du grand âge. Ce parcours, permet aux personnes très éloignées de l'emploi d'intégrer une formation qualifiante, ainsi que des périodes de mise à disposition et d'immersion en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Un premier groupe de 6 bénéficiaires va intégrer un parcours de formation en septembre 2024 dans le Pays de Fougères, en lien avec l'association Anne BOIVENT.

C. Soutien au déploiement de maisons du vélo

Dans le cadre d'un partenariat avec la mission « nouvelles mobilités », en s'appuyant sur l'expertise des acteurs de l'économie sociale et solidaire, le Département travaille sur un accompagnement des acteurs en milieu rural pour tester des maisons du vélo portées par des structures relevant de ce secteur. Ces projets sont centrés sur le vélo utilitaire voire touristique. Ils comportent trois axes : l'accès au matériel, la sensibilisation et l'animation locale. Dans ce cadre, les porteurs de projets bénéficieront d'un appui en ingénierie technique, partenariale et financière. L'accompagnement de 2 ou 3 porteurs de projets devrait démarrer en 2025.

D. Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement

responsables 2024 - 2028

Afin d'amplifier une consommation durable de la collectivité et de faciliter l'accès des structures de l'économie sociale et solidaire à la commande publique, le Département ambitionne de renforcer le sourçage et les rencontres entre les acteur.rices de ce secteur et les acheteurs publics. La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Bretagne va accompagner le Département dans le sourçage et la mise en lien avec les fournisseurs. Dans le cadre de l'appel à projet émergence, le Département a accompagné Le Tournevis à Louvigné-du-Désert, une association d'insertion qui réemploie et surcycle du mobilier professionnel. Cette association pourrait être un fournisseur de mobilier pour le Département et également une filière pour le réemploi du mobilier départemental réformé.

E. Alimentation dans les établissements d'accueil du jeune enfant

Un travail est engagé sur les pratiques alimentaires dans les établissements d'accueil de jeunes enfants du département. Avec l'appui de l'association TAg 35 un questionnaire a été transmis à tous les établissements en avril 2024.

145 structures ont participé, réparties dans 50 communes du département et 92 sont intéressées pour poursuivre la réflexion. La démarche a été affinée avec des entretiens collectifs programmés durant l'été 2024. Il s'agira ensuite d'étudier la faisabilité d'une offre de restauration, relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire, ancrée sur le territoire, en direction des établissements du département.

Ces exemples illustrent l'intérêt d'une politique transversale animée par la mission économie sociale et solidaire. Ils confortent l'utilité de développer un réseau de facilitateur.rices dans les différentes directions ou pôles de la collectivité.

Décide :

- de poursuivre l'accompagnement de la structuration des acteur.rices, de soutenir l'émergence de projets d'innovation sociale, d'expérimenter des réponses nouvelles dans la mise en œuvre des politiques départementales ;
- d'inclure l'évolution de l'offre d'accompagnement des acteur.rices locaux.ales comme une priorité dans le cadre de la politique ingénierie à venir ;
- de renforcer les actions de formation en direction des agent.es du Département ;
- de contribuer à la visibilité de la politique économie sociale et solidaire à travers l'organisation régulière d'événements et de visites ;
- de prendre acte d'une politique économie sociale et solidaire transversale au service des solidarités humaines et des solidarités territoriales en cohérence avec le projet de mandature.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 19

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 8 novembre 2024

ID : AD20240350

Pour extrait conforme